



Procès-verbal de la 372^e assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 26 avril 2023, 17 h 50, à Montréal

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par la présidente d'assemblée à 17 h 53. L'assemblée est en mode virtuel sur la plateforme Zoom.

Présences :	Mmes	Rukmini Canape-Brunet Jalila El Bahi Céline El-Soueidi Isabelle Garneau Raphaëlle Lebrun Sophie Lorrain Faten Philippe Pascale Sirard Catherine Villemer, présidente
	MM.	Sylvain Larocque Stéphane Lévesque Sébastien Piché
Absences :	Mmes	Janet Malak Sioufi Valérie Daigneault Nadège Jean-Mardy
	MM.	Bernard Allaire Houssam Alaouie
Invités :	Mmes	Geneviève Lachance, DA, DFCSAE Johanne Lalonde, conseillère pédagogique, DFCSAE Catherine Papillon, directrice adjointe, DÉ Patricia Tonelli, enseignante, DFCSAE Johanne Vincent, agente d'administration, DG
	MM.	Laurent Bédard, directeur DRITN Guillaume D'Amours, directeur DVÉRÉ Simon Delamarre, directeur DFCSAE
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff, secrétaire générale

2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour de consentement
3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement
 - 3.1 Procès-verbal de la 371^e assemblée régulière du conseil d'administration du 22 février 2023 – *Adoption*
 - 3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 371^e assemblée régulière
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la 476^e réunion régulière du comité exécutif du 13 février 2023

- 3.3 Nomination d'un membre du personnel agissant à titre de répondant en matière d'accommodement – Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes – *Adoption*
- 3.4 Nominations à la Commission des études pour l'année 2023-2024 – *Adoption*
- 3.5 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,372^e,2023,2457) – *Adoption*
- 4. Points de discussion ou de décision avec invités**
 - 4.1 Plan de travail du conseil : *Assurer le mieux-être des étudiantes et des étudiants*
 - 4.2 Modifications de la grille de cours du programme Histoire et civilisation (700.B0) (DOC.,CA,372^e,2023,2458) – *Adoption*
 - 4.3 Modifications de la grille de cours du profil Création et éducation du programme Arts, lettres et communication (500.A1) (DOC.,CA,372^e,2023,2459) – *Adoption*
 - 4.4 Modifications aux programmes menant aux AEC Comptabilité (LCA.97) et Comptabilité pour personnes allophones (LCA.9T) (DOC.,CA,372^e,2023,2460) – *Adoption*
- 5. Points de décision**
 - 5.1 *Politique en matière de santé mentale* (DOC.,CA,372^e,2023,2461) – *Adoption*
 - 5.2 Révision de la *Politique pour une alimentation nutritive, saine et de qualité* (DOC.,CA,372^e,2023,2462) – *Adoption*
 - 5.3 Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques (DOC.,CA,372^e,2023,2463) – *Adoption*
- 6. Point de discussion**
 - 6.1 Rapport du comité exécutif sur la pratique de l'ordre du jour de consentement (DOC.,CA,372^e,2023,2464)
- 7. Points d'information**
 - 7.1 Rapports
 - 7.1.1 Rapport de la présidente
 - 7.1.2 Rapport de la directrice générale
 - 7.1.3 Rapport du directeur des études
 - 7.1.4 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises
- 8. Clôture**

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Céline El Soueidi, il est résolu à l'unanimité d'adopter les ordres du jour. Le point 5.3 *Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques* sera présenté entre le point 3 et le point 4, afin de libérer M. Bédard par la suite.

3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

- 3.1 Procès-verbal de la 371^e assemblée régulière du conseil d'administration du 22 février 2023

Aucun commentaire de la part des membres.

3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 371^e assemblée régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Dépôt du procès-verbal de la 476^e réunion régulière du comité exécutif du 13 février 2023

Aucun commentaire de la part des membres.

3.3 Nomination d'un membre du personnel agissant à titre de répondant en matière d'accommodement – *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3557 **Nomination d'un membre du personnel agissant à titre de répondant en matière d'accommodement – *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes***

Attendu l'adoption de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, sanctionnée le 18 octobre 2017;

Attendu que selon l'article 2, paragraphe 7 de ladite loi, les mesures prévues s'appliquent aux membres du personnel des collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu l'article 17 de ladite loi qui oblige la plus haute autorité administrative sur les membres du personnel du Collège à désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

Attendu que lors de sa 343^e assemblée en date du 25 février 2020, par sa résolution n° 3220, le conseil nommait le registraire en poste, soit M. Sébastien Piché, à titre de répondant en matière d'accommodement;

Attendu les changements de personnel au poste de registraire depuis 2020;

Attendu que le Collège désire attribuer le rôle de répondant en matière d'accommodement à la personne qui occupe présentement la fonction de registraire, soit M. Christian Brosseau, et par la suite à toute personne qui lui succédera sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle nomination au conseil;

Attendu la recommandation favorable de la Direction générale;

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

de nommer la personne occupant le poste de registraire à titre de répondant en matière d'accommodement, en conformité avec les dispositions de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.*

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

3.4 Nominations à la Commission des études pour l'année 2023-2024

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3558 Nominations à la Commission des études pour l'année 2023-2024

Attendu que l'article 3.01 b) du *Règlement n° 12 instituant la Commission des études* stipule que le conseil d'administration doit procéder, sur recommandation du directeur des études, à la nomination de deux directrices ou directeurs adjoints à la Direction des études;

Attendu que l'article 3.01 d) du *Règlement n° 12 instituant la Commission des études* stipule que le conseil d'administration doit procéder, sur recommandation du directeur des études, à la nomination d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique de la formation continue et des services aux entreprises;

Attendu que leur mandat est d'une durée d'un an;

Attendu la recommandation du directeur des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la Commission des études pour l'année 2023-2024 :

Mme Claudine Lévesque, directrice adjointe à la Direction des études;

Mme Chantal Provost, directrice adjointe à la Direction des études;

Mme Johanne Lalonde, conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

3.5 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,372^e,2023,2457)

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3559

Sanctions d'études : Attestations d'études collégiales (AEC)

Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales pour lequel il a reçu l'autorisation du ministre ou avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;

Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;

Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel il est admis;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention de l'attestation du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe;

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste telle qu'elle paraît au DOC.,CA,372^e,2023,2457.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

M. Sébastien Piché se joint à l'assemblée.

4. **Points de discussion ou de décision avec invités**

4.1 Plan de travail du conseil : *Assurer le mieux-être des étudiantes et des étudiants*

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, et Mme Catherine Papillon, directrice adjointe des études, secteur formation générale et réussite, présentent les travaux réalisés jusqu'ici en lien avec cet objectif stratégique et répondent aux questions des membres.

Ils expliquent l'outil de suivi, soit un questionnaire élaboré pour mesurer les avancées du Collège sur l'amélioration du niveau de bien-être des étudiantes et des étudiants sur le campus et sur la diminution de leur taux de détresse et d'anxiété en regard des facteurs scolaires. Ils passent également en revue les actions effectuées ou envisagées par le Collège pour améliorer leur bien-être.

Les membres discutent de différentes pistes, notamment l'approche en amont au choix du cégep, le bien-être du corps enseignant qui influe sur celui des étudiantes et étudiants, la nécessité de distinguer les approches à l'enseignement régulier et à la formation continue, le soutien par les pairs, la contribution de la population étudiante aux pistes de solution, l'intervention des partenaires communautaires, le bris de l'isolement par la création de réseaux de discussion et l'étude d'outils existants.

4.2 Modifications de la grille de cours du programme Histoire et civilisation (700.B0) (DOC.,CA,372^e,2023,2458) – *Adoption*

Mme Claudine Lévesque, directrice adjointe des études, secteur préuniversitaire, présente la modification de la grille de cours du programme Histoire et civilisation (HC). Ce programme comporte quatre parcours au Collège, qui comprennent chacun trois cours au choix. Ces cours

proviennent du programme de Sciences humaines qui a fait l'objet d'une révision à l'automne dernier. Cette révision requiert un arrimage de la grille de cours du programme HC, afin de mettre à jour l'offre de cours au choix, de permettre aux étudiantes et étudiants d'accéder à certains cours grâce à la reconnaissance d'équivalence et de leur permettre d'accéder à d'autres cours qui sont des préalables exigés pour accéder à certains programmes universitaires. Le sommaire des modifications est présenté au conseil.

Résolution n° 3560
**Modifications à la grille de cours
du programme *Histoire et civilisation* (700.B0)**

- Attendu que le programme d'études *Histoire et civilisation* partage certains cours avec le programme d'études *Sciences humaines*;
- Attendu que le programme d'études *Sciences humaines* a subi une révision majeure imposée par le ministère de l'Enseignement supérieur dont l'implantation obligatoire est prévue à la session d'automne 2023;
- Attendu que la révision du programme d'études *Sciences humaines* a mené à des modifications de sa grille de cours, dont ceux partagés avec le programme d'études *Histoire et civilisation*;
- Attendu que les étudiantes diplômées et les étudiants diplômés du programme d'études *Histoire et civilisation* doivent avoir la possibilité d'accéder aux mêmes programmes universitaires que ceux du programme d'études *Sciences humaines*;
- Attendu que la grille de cours proposée répond aux exigences ministérielles, soit :
- entre 1 395 et 1 455 périodes d'enseignement :
 - Formation générale : 570 périodes;
 - Formation spécifique : 825 et 885 périodes;
 - entre 56 $\frac{2}{3}$ et 58 unités :
 - Formation générale : 22 $\frac{2}{3}$ unités;
 - Formation spécifique : 34 et 35 $\frac{1}{3}$ unités;
- Attendu l'avis favorable de la Régie des études;
- Attendu l'avis favorable de la Commission des études en date du 6 avril 2023 à l'effet de recommander l'adoption de la grille de cours modifiée au conseil d'administration;
- Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter les modifications à la grille de cours du programme *Histoire et civilisation* (700.B0), telles que présentées au document DOC,CA,472^e,2023,2458.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

4.3 Modifications de la grille de cours du profil Création et éducation du programme Arts, lettres et communication (500.A1) (DOC.,CA,372^e,2023,2459) – *Adoption*

Mme Claudine Lévesque, directrice adjointe des études, secteur préuniversitaire, présente la modification de la grille de cours d'un des deux profils du programme Arts, lettres et communication (ALC), soit celui de Création et éducation. La révision du programme Sciences humaines réalisée l'automne dernier a entraîné des modifications à de nombreux cours, dont ceux faisant partie du programme ALC. Mme Lévesque explique les modifications apportées à la grille actualisée du profil Création et éducation. Questionnée sur les impacts de l'allègement des cours prévus à la troisième session, Mme Lévesque indique qu'un bilan sera effectué afin d'évaluer les impacts des modifications sur la motivation des étudiantes et étudiants qui sont peu nombreux dans ce programme et pour lequel il n'y a pas encore eu de finissantes et finissants.

Résolution n° 3561

**Modifications à la grille de cours
du programme *Arts, lettres et communication*
(500.A1) - Profil *Création et Éducation***

- | | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Attendu que | le programme d'études <i>Arts, lettres et communication</i> – profil <i>Création et Éducation</i> partage certains cours avec le programme d'études <i>Sciences humaines</i> – profil <i>Éducation</i> ; |
| Attendu que | le programme d'études <i>Sciences humaines</i> a subi une révision majeure imposée par le ministère de l'Enseignement supérieur dont l'implantation obligatoire est prévue à la session d'automne 2023; |
| Attendu que | la révision du programme d'études <i>Sciences humaines</i> a mené à des modifications de sa grille de cours dont ceux partagés avec le programme d'études <i>Arts, lettres et communication</i> ; |
| Attendu que | la grille de cours proposée répond aux exigences ministérielles soit : <ul style="list-style-type: none"> • Un total de 1 365 périodes d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> - Formation générale : 660 périodes; - Formation spécifique : 705 périodes; • Un total de 56 $\frac{2}{3}$ unités : <ul style="list-style-type: none"> - Formation générale : 26 $\frac{2}{3}$ unités; |

- Formation spécifique : 30 unités;

Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études en date du 6 avril 2023 à l'effet de recommander l'adoption de la grille de cours modifiée au conseil d'administration;

Sur proposition de Sophie Lorrain, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter les modifications à la grille de cours du programme Arts, lettres et communication (500.A1) – profil Création et éducation telles que présentées au document DOC,CA,472^e,2023,2459.

ADOPTÉE
CA,372^e, 2023-04-26

4.4 Modifications aux programmes menant aux AEC Comptabilité (LCA.97) et Comptabilité pour personnes allophones (LCA.9T) (DOC.,CA,372^e,2023,2460) – *Adoption*

Mmes Geneviève Lachance, directrice adjointe à la formation continue et services aux entreprises, Johanne Lalonde, conseillère pédagogique et Patricia Tonelli, enseignante, présentent les modifications aux deux programmes de comptabilité. Celles-ci ont pour but de répondre aux attentes des employeurs et de préparer davantage les personnes à effectuer les tâches liées à la comptabilité, en retirant certains cours de finances et en ajoutant des cours touchant notamment la préparation de la paye, l'utilisation de sites gouvernementaux et les relations clientèles et interpersonnelles. Le nombre d'heures de cours a été revu à la baisse afin d'en améliorer l'accès.

Résolution n° 3562

Modifications aux programmes menant aux AEC *Comptabilité (LCA.97) et Comptabilité pour personnes allophones (LCA.9T)*

Attendu que l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales donne la responsabilité aux collèges d'établir et de mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales;

Attendu que les programmes *Comptabilité (LCA.97)* et *Comptabilité pour personnes allophones (LCA.9T)* doivent être révisés, conformément à la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études;

Attendu la volonté d'actualiser les compétences des programmes en fonction des besoins et attentes des employeurs;

Attendu les perspectives d'emploi favorables dans ce domaine;

Attendu la recommandation favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter les programmes conduisant à l'AEC Comptabilité (LCA.97) et Comptabilité pour personnes allophones (LCA.9T) modifiés, tels qu'ils paraissent au document DOC,CA,372^e,2023,2460.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

5. Points de décision

5.1 *Politique en matière de santé mentale* (DOC.,CA,372^e,2023,2461) – *Adoption*

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, présente les membres du comité Okanagan et du groupe de travail sur la nouvelle politique en matière de santé mentale. Il indique que cette politique est en lien avec le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026, mais précise que la politique s'adresse à l'ensemble de la communauté boulonnaise.

Il fait ensuite part du processus de consultation dans la communauté, qui démontre que la vaste majorité est en accord avec les objectifs de la Politique. Il mentionne les moyens envisagés pour sa diffusion : des capsules d'information, une publication sur le site Internet et une prise de connaissance des règlements et politiques par les nouveaux membres du personnel prévue dans le processus d'intégration.

Trois modifications sont demandées :

- p.4, sous Rôles et responsabilités : ajouter à « tous les membres de l'établissement s'engagent collectivement... » la notion d'engagement individuel;
- p.5, alinéa : changer le mot "le plan d'action...s'assure" par « *visé* »;
- p.6, article 6, 2^e ligne : ajouter "et étudiantes" après « *étudiants* ».

Résolution n° 3563

Politique en matière de santé mentale

Attendu le *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*;

- Attendu que l'adoption de la *Politique en matière de santé mentale* a été identifiée comme un moyen à prendre en lien avec l'objectif 3.1 du plan stratégique 2021-2026 *Améliorer le bien-être des étudiantes et des étudiants sur le campus*, et répond à la priorité institutionnelle n°3 de 2022-2023 *Adoption d'une politique en matière de santé mentale étudiante*;
- Attendu l'implantation au Collège de la *Norme nationale du Canada, santé mentale et bien-être pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire*;
- Attendu que la *Politique* s'appuie sur les valeurs du projet éducatif du Collège et qu'elle vise à assurer un environnement de travail et d'études sain, sécuritaire, bienveillant et propice à une santé mentale positive de toute sa communauté;
- Attendu la consultation auprès de la communauté menée du 27 février 2023 au 9 mars 2023;
- Attendu l'avis favorable de la Régie des études;
- Attendu l'avis favorable de la Régie de direction;
- Attendu l'avis favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter la *Politique en matière de santé mentale*, telle qu'elle paraît au document, avec amendements, DOC.,CA,372^e,2023,2461.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

5.2 Révision de la *Politique pour une alimentation nutritive, saine et de qualité* (DOC.,CA,372^e,2023,2462) – *Adoption*

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, présente au conseil la révision de la *Politique pour une alimentation nutritive, saine et de qualité*. Il souligne l'accompagnement effectué par l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) auprès du Collège dans ce dossier. Cette expertise est requise pour assurer que la *Politique* soit applicable et que des fournisseurs soient intéressés à répondre à cette demande, tout en offrant des services alimentaires abordables. Le directeur indique que l'offre alimentaire du Collège devra être diversifiée pour représenter la communauté. Il fait également part des résultats de la consultation qui démontrent l'adhésion de la communauté à la *Politique*.

Mme Pascale Sirard, directrice générale, souligne la cohérence de la Politique avec les actions du Collège. Elle indique que plusieurs défis sont à prévoir, dont la rareté de la main-d'œuvre et la stratégie gouvernementale d'achats locaux. Des exigences précises seront prévues au contrat du fournisseur à ces égards.

Enfin, les membres discutent de l'article 6 de la Politique qui prévoit les critères nutritionnels des menus. Si ces critères font partie d'une documentation publiée ou reconnue par l'ITHQ, il est proposé d'y référer plutôt que de les énumérer. Si une telle publication n'existe pas, les critères doivent être inscrits dans la Politique.

Résolution n° 3564 **Révision de la *Politique pour une alimentation nutritive, saine et de qualité***

- Attendu que la révision de la *Politique pour une alimentation nutritive, saine et de qualité* (la Politique) a été identifiée comme un moyen à prendre, en lien avec l'objectif 3.1 du plan stratégique 2021-2026: Améliorer le bien-être des étudiantes et des étudiants sur le campus;
- Attendu la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ)*;
- Attendu que la *Politique* n'a pas été modifiée depuis avril 2010 et qu'une révision est requise;
- Attendu que la *Politique* révisée s'applique à tous les membres de la communauté du Collège ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs;
- Attendu que la *Politique* révisée s'appuie sur les valeurs du projet éducatif du Collège et vise à favoriser une alimentation saine, accessible et diversifiée reflétant les attentes et les besoins de l'ensemble de sa communauté;
- Attendu la consultation auprès de la communauté menée du 27 février 2023 au 9 mars 2023;
- Attendu l'avis favorable de la Régie des études;
- Attendu l'avis favorable de la Régie de direction;
- Attendu l'avis favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter la *Politique pour une alimentation nutritive, saine et de qualité* révisée, telle qu'elle paraît au document DOC. CA,372^e,2023,2462, sous réserve qu'il n'existe pas de publication reconnue à laquelle référer pour intégrer les critères nutritionnels mentionnés à l'article 6 de la politique.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

5.3 Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques (DOC.,CA,372^e,2023,2463)– *Adoption*

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, demande au conseil l'autorisation d'octroyer un mandat d'achat au nom du Collège afin de participer à un appel d'offres lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Il explique les principes obligeant le Collège à passer par le CAG, qui a remplacé le service offert autrefois par Collecto, et les avantages du regroupement d'achat. M. Bédard ajoute que ce mandat permettra l'achat d'ordinateurs pour le personnel administratif et pour les laboratoires de la formation continue et de l'enseignement régulier.

Résolution n° 3565	Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques
Attendu	la nécessité de maintenir le cycle de renouvellement du parc informatique;
Attendu	la nécessité d'octroyer un mandat de négociation au Centre d'acquisitions gouvernementales d'ici le 30 avril 2023;
Attendu	les dispositions sur la <i>Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction</i> du Collège et de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> ;
Attendu que	selon le <i>Règlement n° 20 sur la gestion financière</i> , le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;
Attendu que	le financement de ces acquisitions sera prévu aux budgets d'investissement proposés pour les cinq années financières couvertes par ce mandat de 2023-2024 à 2027-2028;
Attendu	la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

- 1) d'autoriser le Collège à déposer un mandat au CAG pour l'acquisition d'équipements informatiques, soit des postes informatiques et moniteurs;
 - 2) d'autoriser le Collège à procéder à l'acquisition de ces équipements pour un montant total estimé pouvant atteindre 2 millions trois cent trente mille cent cinquante dollars (2 330 150 \$) avant taxes;
 - 3) d'autoriser la Direction générale et la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques à faire toute chose nécessaire et signer tout document ou contrat requis pour fins de mise en œuvre de la présente résolution.
-

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

6. Point de discussion

6.1 Rapport du comité exécutif sur la pratique de l'ordre du jour de consentement (DOC.,CA,372^e,2023,2464)

M. Sébastien Piché, directeur des études, présente le rapport du comité exécutif sur la pratique de l'ordre du jour de consentement. Les membres du conseil sont en accord avec les conclusions mentionnées au rapport.

7. Points d'information

7.1 Rapports

7.1.1 Rapport de la présidente

La présidente du conseil, Mme Catherine Villemer, indique au conseil avoir obtenu, à sa demande, une rétroaction de la part de la directrice générale et de la secrétaire générale. Celle-ci révèle un bon exercice de ses fonctions. Toutefois, la présidente indique vouloir continuer d'améliorer la gouvernance avec de nouveaux moyens ou outils, en concertation avec la direction générale.

Mme Villemer informe les membres avoir participé, le 9 mars dernier, à une rencontre des présidences de conseil des cégeps. Il y a été question de l'avantage distinctif qu'apportent les CCTT aux cégeps, de la modification de la structure du ministère de l'Enseignement supérieur auquel s'est ajouté un quatrième secteur nommé *Accessibilité, réussite et expérience étudiante*.

Enfin, Mme Villemer présente une motion de remerciement aux équipes impliquées dans le rétablissement des opérations lors de la crise du verglas d'avril dernier.

Résolution n° 3566**Motion de remerciement
Reprise des activités suivant
la tempête du verglas du 5 avril 2023**

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité,

de souligner l'engagement et de remercier les membres du personnel, notamment les préposés à la sécurité, l'équipe de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques, de la Direction des services administratifs et son Service des ressources matérielles et de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative, qui se sont rapidement mobilisés dans un contexte difficile lors de la tempête du verglas du 5 avril 2023 et ont travaillé pendant le congé pascal pour assurer la sécurité et le bien-être des étudiantes et étudiants en résidence, rétablir les services et permettre la reprise des opérations et activités au retour du congé.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

7.1.2 Rapport de la directrice générale

Mme Pascale Sirard, directrice générale, explique que la tempête hivernale (verglas) du 5 avril 2023 a obligé le Collège à suspendre les cours le 5 avril (en après-midi) et le 6 avril. Le Collège a dû également mettre à l'arrêt l'ensemble des services informatiques en raison de l'impossibilité d'obtenir une livraison de mazout de la part du nouveau fournisseur de services agréé par le CAG. Le mazout devait assurer le fonctionnement des génératrices du Collège. Heureusement, seulement une douzaine d'étudiantes et d'étudiants étaient présents au Collège compte tenu du congé de Pâques. Le Collège leur a offert des lampes de poche et des repas jusqu'au 8 avril.

Mme Sirard souligne à son tour l'engagement des équipes, notamment le travail des préposés à la sécurité, de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques, de la Direction des services administratifs et son Service des ressources matérielles et de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative. Plusieurs membres du personnel étaient présents tout au long du week-end pascal, ce qui a permis d'assurer la reprise des activités le mardi suivant le congé de Pâques.

En deuxième lieu, la directrice générale rapporte avoir participé, avec le directeur des études M. Sébastien Piché, au *Congrès mondial de la WFCP 2023* organisé conjointement par Collèges et instituts Canada (*CICan*) et la Fédération mondiale de collèges et d'établissements polytechniques (*WFCP*) qui commençait dimanche dernier à Montréal. C'est lors de ce congrès que le Réseau des collèges de Montréal a présenté

aux congressistes l'outil prédictif de la réussite DALIA, qui a été développé par les 12 collèges de Montréal et la firme Skytech Communications.

Enfin, Mme Sirard indique que les membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) ont rencontré l'ensemble des parties prenantes sur le rapport d'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. Au total, c'est plus de 57 personnes qui ont été rencontrées par les auditeurs et auditrices afin de connaître l'avis des membres de la communauté sur ce rapport. La CÉEC rendra un avis public sur cet audit dans les prochaines semaines. Après avoir participé à quatre de ces rencontres, Mme Sirard témoigne de la qualité des échanges avec la Commission. Elle indique que la Direction des études du Collège produira un plan d'action qui sera soumis au CA. Elle remercie le leadership de la Direction des études dans ce dossier, qui a repris à sa charge l'élaboration du rapport lorsque la conseillère à la gouvernance a quitté en cours de mandat et qui en a assuré le suivi auprès de toutes les directions concernées.

7.1.3 Rapport du directeur des études

Tout d'abord, M. Sébastien Piché rectifie une information transmise à la dernière assemblée du conseil. Il avait indiqué que les demandes d'admission étaient en baisse par rapport à l'an dernier et, qu'après plusieurs années où le Collège avait connu les hausses les plus importantes du réseau collégial, que cette situation était normale puisque le devis scolaire était atteint. Or, dans les derniers jours avant la date limite du 1^{er} mars 2023, on a pu constater une augmentation des demandes au premier tour, si bien que le Collège connaît encore une hausse à ce chapitre, de l'ordre de 1 % par rapport à l'an passé et de 16 % par rapport à 2021. Au deuxième tour, une hausse de 22 % des demandes par rapport à l'an dernier et de 39 % par rapport à 2021 a été constatée.

Par la suite, M. Piché informe le conseil de plusieurs chantiers d'envergure, soit la révision des programmes de sciences - Sciences de la nature (SN), Sciences informatiques et mathématiques (SIM) et Sciences, lettres et arts (SLA) - et l'élaboration du nouveau programme technique Techniques d'administration et de gestion. À la suite de diverses consultations, l'orientation de ce dernier programme a été choisie et ce sera la gestion numérique des entreprises. Le Collège a par ailleurs convenu d'une entente DEC-BAC avec l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, qui sera à finaliser après l'adoption de la grille de cours par le conseil l'automne prochain. Cette entente devrait permettre aux étudiantes et étudiants d'obtenir leur DEC et leur BAC en 4 ou 5 ans.

Les travaux avancent aussi concernant deux importantes politiques : la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et la Politique linguistique. Dans les deux cas, la Direction des études a fait le choix de réécrire les politiques, l'une, pour s'arrimer au nouveau projet éducatif et actualiser les pratiques en évaluation, l'autre, en raison des exigences de la nouvelle Charte de la langue française. Des consultations seront nécessaires dans les prochaines semaines et pourraient possiblement retarder leur présentation au conseil au début de l'automne. La forte adhésion du milieu est importante et laisser à la communauté le temps de prendre la mesure des changements proposés favorisera cette adhésion.

Enfin, M. Piché indique être heureux d'annoncer qu'une enseignante et un enseignant ont obtenu d'importantes subventions de recherche. Il s'agit de Mme Chantale Nunes, enseignante de biologie, qui a obtenu une subvention de 286 700 \$ pour l'implantation d'une infrastructure aquaponique, et de M. Nicolas Beauchemin, enseignant de mathématiques, qui a obtenu une subvention de 100 000 \$ pour étudier les transitions aux études supérieures en mathématiques par l'instauration de pratiques et de dialogues interordres. Ces projets s'arriment avec deux objectifs importants du plan stratégique du Collège, soit la révision du programme Sciences de la nature, laquelle comprend la création d'un nouveau profil d'études en environnement, et la mise en place de mesures d'aide favorisant de meilleures transitions entre le secondaire, le collégial et l'universitaire. M. Piché présente une motion de félicitations aux deux enseignants.

Résolution n° 3567**Motion de félicitations à l'attention de
Mme Chantale Nunes**

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité,

de féliciter Mme Chantale Nunes, enseignante de biologie, lauréate de la Mention d'honneur 2023 de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC);

de souligner la passion pour l'enseignement et la recherche qui l'anime et qui inspire, ainsi que son engagement envers la réussite des étudiantes et des étudiants;

de féliciter également Mme Nunes pour l'obtention d'une importante subvention de recherche du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour l'implantation d'une infrastructure aquaponique, soit un système alimentaire alternatif écologique sur les terrains du Collège.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

Résolution n° 3568**Motion de félicitations à l'attention de
M. Nicolas Beauchemin**

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité,

de féliciter M. Nicolas Beauchemin, enseignant de mathématiques, pour l'obtention d'une importante subvention de recherche du Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle pour la réalisation d'un projet collaboratif interordres visant à harmoniser les pratiques en mathématiques entre le secondaire, le collégial et l'universitaire, afin de favoriser la transition harmonieuse aux études supérieures en mathématiques.

ADOPTÉE
CA,372^e,2023-04-26

7.1.4 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises

M. Simon Delamarre, directeur de la formation continue et des services aux entreprises, indique que l'équipe de la formation continue s'active présentement à finaliser sa planification pour l'année 2023-2024. Au total, dans ses quatre secteurs, 46 nouvelles cohortes issues de 22 programmes d'études différents seront proposées à la population adulte de la grande région de Montréal. Il s'agit d'une augmentation de 20 % comparativement à l'année 2022-2023 où 38 cohortes dans 19 programmes ont débuté. Il précise que parmi les 46 cohortes planifiées, 11 seront financées par Services Québec, important partenaire du Collège, principalement dans le cadre de l'entente de l'Agora numérique.

Il précise que ceci se fait dans un contexte préoccupant où une certaine précarité existe quant au recrutement et à la rétention du personnel enseignant et du personnel de soutien administratif. Il rappelle également que, tel que souligné en octobre dernier, la formation continue s'active pour augmenter la proportion de femmes dans ses programmes menant à des professions traditionnellement masculines. En collaboration avec l'enseignement régulier, un soutien financier a été sollicité et obtenu du Conseil emploi métropole, soit un peu plus de 100 000 \$ pour la première année avec la volonté de prolonger pour une année supplémentaire, afin d'atteindre cet objectif.

Ces fonds permettront de faire découvrir les programmes « numériques » du Collège, soutenir les filles et femmes dans leur mise en mouvement, animer des activités durant leurs études, outiller les étudiantes et étudiants pour l'adoption de comportements et de postures inclusives et finalement soutenir les filles et femmes dans leur démarche d'intégration en emploi.

M. Delamarre termine en mentionnant que la remise des quelque 200 bourses de 1 000 \$ offertes par les employeurs partenaires de l'Agora numérique débutera le 27 avril 2023 : 10 bourses seront remises à des étudiantes et étudiants de la formation continue en collaboration avec la Fondation du Collège et les entreprises Alithya et OKIOK.

8. Clôture

Sur proposition de Pascale Sirard, la clôture de l'assemblée est prononcée par la présidente d'assemblée à 20 h 39.

Anaïk Le Goff
Secrétaire d'assemblée

Catherine Villemer
Présidente d'assemblée

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 22 février 2023
(371^e assemblée régulière)

DOSSIER	ACTION PRISE
3.11 Sanctions d'études DEC	<i>La demande de sanctions a été transmise au MES le 28 février 2023.</i>
3.12 Sanctions AEC	<i>Les attestations d'études collégiales ont été transmises aux étudiantes et aux étudiants.</i>
3.17 Modifications du Règlement n°17 sur les droits d'admission et d'inscription	<i>Les modifications ont été apportées au règlement et publiées sur le site du Collège.</i>
4.2 Programme conduisant à l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec	<i>En réponse à une question posée, après vérification, les étudiantes et étudiants au nouveau programme Intégration à la profession infirmière au Québec auront signé une entente de principe avec le CIUSSS NIM pour y travailler pour une durée de 3 ans.</i>
5.1 Rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité et plan d'action – 2 ^e cycle d'audit	<i>Le rapport a été déposé à la CÉEC le 23 février 2023.</i>
5.2 Contrat de services professionnels en ingénierie mécanique/électrique – Remplacement d'équipements	<i>Le soumissionnaire retenu pour les services sur demande est la firme Tetra Tech QI inc.</i>
5.5 Contrat pour les travaux du projet de réaménagement des services adaptés à l'Archipel	<i>Le contrat a été octroyé à la firme Buram Construction inc. le 20 mars 2023.</i>